

بحوث قسم اللغة الفرنسية

Le fou du roi entre Réalité et fiction

Maha Elewa, Maître de Conférences au Département de
Langue et de Littérature Françaises. Faculté des Lettres.
Université Ain Shams.

"مضحك الملك بين الواقع والخيال"

د/مها عبدالعزيز عليوة، مدرس بقسم اللغة الفرنسية وآدابها، كلية الآداب

جامعة عين شمس. - جمهورية مصر العربية

التخصص: البلاغة والكوميديا الكلاسيكية

ملخص:

من هو "مضحك الملك"؟ متى ظهر وكيف تطور؟ لماذا اختفى من البلاط الملكي الفرنسي طويلا قبل اختفاء العائلة المالكة في فرنسا؟ هل تعد حقا هذه الشخصية الفريدة من نوعها في بعض الأحيان بديلا للملك؟ هل يمكننا في حالة مثل حالة مضحك الملك التحدث عن هويته، وأية هوية نعني؟ وهل لشخصيته ما يماثلها في التراث العربي والشرقي أم أنها خاصية ثقافية غربية؟ في نحث على مفترق الطرق بين الحضارة والدراسات المقارنة، سيحاول هذا البحث الإجابة على هذه الأسئلة وسيحاول أيضا تتبع ملامح هذه الشخصية غير واضحة المعالم والتي هي "مضحك الملك".

Résumé :

Qu'est-ce qu'un "fou du roi" ? Quand est-il apparu et comment a-t-il évolué ? Pourquoi a-t-il disparu de la cour royale bien avant la disparition de la royauté en France ? Est-il véritablement un *alter ego* du roi ? Peut-on toujours parler d'identité, en ce qui le concerne, et quelle identité ? A-t-il

un équivalent dans la tradition arabe et orientale ou est-il une particularité culturelle occidentale ?

Dans une approche au carrefour de l'histoire et du comparatisme, cette étude tente de répondre à ces questionnements tout en essayant de retracer les contours de cette image floue qu'est le "fou du roi".

Abstract:

What or who is the "king's jester"? When did he appear and how did he evolve? Why did he disappear from the French court before the fall of the monarchy in France? Could he really be considered as the *alter ego* of the monarch? Can we stipulate the notion of identity when he is concerned and if so, which identity? Does he have an equivalent in the Arabic and oriental tradition, or is he a particular occidental trait? In an historical and comparative approach, this study aims to shed light on these reflections, and also aspires to sketch the portrait of this misty figure incarnated by the "king's jester".

« **Le fou du roi entre Réalité et fiction** »¹

« *J'ai souvent ouï en proverbe vulgaire,
qu'un fol enseigne bien un sage* ».

Rabelais, *Le Tiers Livre*, III, 37, 1546.

« *Alter ego* » du roi ou bouffon de cour, fou authentique ou être marginalisé simulant la folie, le "fou du roi" ne peut être appréhendé que dans son "altérité".

Toujours perçu comme "personnage", jamais comme

“personne”, il ne se conçoit que dans son étrangeté, dans son extrême singularité. Doublement marqué par sa “folie” et par sa fonction d’amuseur, il incarne “l’Autre” dans toute sa bizarrerie. On pourrait lui appliquer l’appréciation que fait Starobinski du clown : « toujours et partout un exclu, et [...], devenant un intrus, il gagne le droit à l’omniprésence. » (1970 : 116). Dans une approche au carrefour de la civilisation/ de l’histoire et du comparatisme, nous tenterons d’esquisser le portrait de cette figure nébuleuse qui réapparaît sous d’autres formes sur les tréteaux et sous les chapiteaux contemporains prenant tour à tour l’apparence d’un *zanni*, d’un clown ou d’un saltimbanque.

Tenter de cerner ou de définir le personnage du “fou du roi” ou du “bouffon” s’avère cependant être une tâche quelque peu difficile ou du moins complexe. En effet, s’interroger sur le statut du “fou du roi” revient à se poser une double question : celle du “fou” en tant que « personne » d’une part, et celle du “fou” en tant que « rôle », en tant que « personnage » d’autre part.

Mais, en fait, qu’est ce qu’un “fou du roi” ? Quand est-il apparu et comment a-t-il évolué ? Pourquoi a-t-il disparu de la cour royale bien avant la disparition de la royauté en France ? Quel a été son véritable rôle ? Celui d’un simple amuseur ou bien davantage ? Peut-on toujours parler

d'identité, en ce qui le concerne, et quelle identité ? A-t-il un équivalent dans la tradition arabe et orientale ou est-il une particularité culturelle occidentale ?

Pour tenter de répondre à tous ces questionnements, nous nous proposons de déployer cette étude en trois temps : Rappeler, dans un premier temps, l'étymologie des termes "fou" et "bouffon" ; examiner leur analogie ou leur divergence définitionnelle ; nous arrêter brièvement sur les notions de "personne" et de "persona", notions qui semblent intrinsèquement liées au personnage du "fou".

Nous interroger, dans un deuxième temps, sur le statut du "fou du roi" à travers un bref aperçu historique du personnage et de son évolution.

Terminer, dans un dernier temps, par une parenthèse comparative avec la tradition orientale et un exemple contemporain mi-fictif, mi-réel à travers l'histoire d'un fou de roi que l'on retrouve non dans la cour royale de François 1^{er} ou même celle de Louis XIV, mais dans la cour de Hassan II, le défunt roi du Maroc.

Étymologiquement, le mot "fou" ou "fol" est issu du latin classique « *follis* » : « sac de cuir » et « soufflet pour le feu » ; « outre gonflée ; ballon », puis en bas latin, « fou » et « sot, idiot. »¹ Le fou étant comparé, selon *Littré*, « à un ballon, à une vessie gonflée ». Quant à "bouffon", il est issu de l'italien « *buffone* », de « *buffa* » « plaisanterie » du radical

onomatopéique « *buff-* », « gonflement des joues »^r, c'est que « l'art des bouffons consistait anciennement à faire des grimaces, dont la plus fréquente était de grossir ses joues » (*Littré*).

Les différents dictionnaires et encyclopédies consultés^s s'accordent tous à octroyer à peu près la même définition au "fou du roi" et au "bouffon". Le *fou*, dans l'acception recherchée, est, historiquement, un bouffon « à gages »^o qu'attachaient à leur personne les rois, les princes et quelques grands seigneurs. (Le fou du roi. Un fou de cour).

Le *bouffon* est, à son tour, le personnage chargé contre "gages" ou non de distraire et de divertir un grand ou les personnages de la cour par ses extravagances et ses insolences¹ (le bouffon du roi). La seule différence à signaler entre ces deux emplois synonymiques du "fou" et du "bouffon" est l'extension que l'on attribue au second terme : « Personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire par des facéties ».

Ainsi, malgré l'analogie quasi identique des définitions précitées, seul le terme de "bouffon", d'après les dictionnaires, est passé dans la tradition théâtrale.

Nous pouvons d'ores et déjà avancer que le "fou du roi" ou le "bouffon" (termes désormais interchangeables), mis à part sa fonction sociale d'amuseur attitré du roi, est avant tout un "personnage", il est déjà un "rôle" même en dehors

de toute sphère théâtrale. Il faudrait peut-être rappeler, à cet égard, que les deux notions de “personnage” et de “personne” partagent la même étymologie latine, à savoir : “*persona*” (ou “masque de théâtre”), à cette différence près que la personne appartient au réel et le personnage à la fiction. Notons cependant la complexité de la notion de “personne”, puisqu’une même personne peut jouer plusieurs rôles dans la vie (père, fils, client, directeur, etc.) et revêtir à chaque fois une apparence, une attitude, un ton, bref un “personnage” différent^v.

Un brin d’Histoire à présent. Historiquement parlant, les fous à gages apparaissent dès le onzième siècle[^] dans les cours féodales. Le bibliophile Jacob déclare toutefois (1838 : 587) :

On peut dire, sans crainte d’erreur, que les fous d’office ont existé en même temps que les rois. Selon Rabelais, *les mathématiciens disent un même horoscope être à la nativité des rois et des sots* ; selon Régnier, *les fous sont, aux échecs, les plus proches des rois*[^].

Certains ouvrages font même remonter le bouffon au cinquième siècle. Ainsi, dans *Histoire de la décadence et de la chute de l’empire romain*[^], on relate que dans la cour d’Attila, roi des Huns, il y avait déjà des bouffons pour distraire les convives.

Le fou du roi remonterait même à la mythologie grecque, puisque « Momus », dieu de la raillerie, des malicieuses critiques et des bons mots, « est représenté levant son masque, et tenant à la main une marotte, symbole de la folie. »

(Commelin, 1960 : 139)

Les premiers fous à gages auraient été, au départ, des êtres difformes, des idiots de naissance ou des comédiens simulant la folie. Certains voient également en eux des fous pathologiques (Canel, 2010¹¹ et Lecuppre, 2006), mais d'autres nient la chose : « On aurait tort de croire que les fous d'office fussent véritablement des fous que la médecine eût revendiqué de notre temps ». (Bibliophile Jacob, 1838 : 587)

Les fous à gages font petit à petit place aux fous “professionnels” qui commencent à s’installer de manière fixe en Angleterre et ensuite en France¹². C’est en 1316 que se crée, en France, avec Geoffroy, le fou de Philippe V, « le premier office de bouffon » (Lecuppre, 2006). C’est une charge à vie, charge très prisée, réservée la plupart du temps à d’anciens poètes, valets, jongleurs, “badins”, etc. Le bibliophile Jacob rapporte même que, vers la fin du XVI^{ème} siècle, une même famille dont tous les membres étaient “honnêtement fous et joyeux” fournissait les grands seigneurs en fous.

Il serait également intéressant de rappeler que les ordonnances royales, qui interdisaient aux roturiers le port de l'épée, l'usage de certaines étoffes, la chasse, etc. – privilèges uniquement réservés à la noblesse –, permettaient, par contre, à tout un chacun de prendre un fou à sa solde. Même les évêques entretenaient des fous pour les amuser^{١٣} jusqu'à la réformation des abus des mœurs ecclésiastiques par le Concile de Paris en 1212^{١٤}. Auguste Jal remarque cependant : L'Eglise, qui travailla longtemps à l'abolition de la fête des fous, carnaval scandaleux où les diacres, les sous-diacres et les clercs parodiaient, à l'époque de l'Epiphanie, les institutions les plus respectables, la prélature et la papauté [...], l'Eglise s'émut de voir des évêques prendre plaisir à entretenir auprès d'eux des bouffons, dont les facéties licencieuses et parfois sacrilèges nuisaient à la considération qu'il importait à la dignité de leur saint ministère d'inspirer aux populations. Le concile assemblé à Paris en 1212 défendit aux ecclésiastiques de tous rangs d'avoir des fous ; et je ne sais si le concile fut obéi ; il était si rare que la voix sortie de ces assemblées fut entendue ! Le concile de Paris pouvait excommunier les bouffons, leur interdire les palais des rois et les hôtels des riches particuliers ; il ne le voulut pas ; il fit cette concession aux mœurs du temps, et les fous de cour continuèrent paisiblement leur métier. (1872 : 604)

Somme toute, la première apparition officielle d'un "fou du roi" répondrait avant tout à un besoin de divertissement : pour se distraire des responsabilités croissantes et des lourds fardeaux imposés par leur couronne, les rois s'étaient entourés de fous, véritables faux-naïfs : « Il [le fou de cour] était payé sur le fonds des Menus plaisirs, comme l'étaient sur celui de l'Argenterie les Nains et aussi les poètes, les peintres et les sculpteurs qui figuraient sur l'*Etat* parmi les valets de chambre. » (Jal, 1872 : 596) L'emploi de fous professionnels serait ainsi lié, selon l'historien-médiéviste G. Lecuppre (2006), à l'apparition de ce qu'on appelle communément « l'Etat moderne ». L'office de bouffon disparaît finalement au XVII^{ème} siècle, sous Louis XIV, avec l'Angély^{1°}, dernier fou en titre d'office.

On peut arguer que la disparition de cette charge est due à la personnalité même de ce roi – « les flatteurs de cour avaient usurpé la place des fous d'office, qui n'eussent pas osé faire la grimace au soleil de Louis XIV » (Bibliophile Jacob, 1838 : 605) – ou à la verve des grands auteurs de l'époque qui rivalisent et se surpassent en "bons mots". Toujours est-il que la fonction de fou du roi disparaît à partir de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. « Le bon temps des fous en titre d'office était passé ; il y avait d'ailleurs à la cour assez de gentilshommes qui ne dédaignaient pas de donner la comédie

au roi et aux princes sans toucher les gages de bouffons »
(Bibliophile Jacob, 1838 : 605).

Passons, à présent aux caractéristiques physiques et morales du bouffon. Physiquement, les bouffons sont décrits comme laids ou difformes, avec ou sans bosse, atteints de nanisme^{١١} ou pas. Il y a autant d'espèces de bouffons qu'il y a de caprices et de goûts. Selon le bibliophile Jacob, les fous étaient recrutés non seulement pour l'amusement des esprits mais aussi pour celui des yeux, c'est pourquoi il y avait une panoplie d'êtres hideux et contrefaits car, dit-il, la laideur et la difformité étaient aussi recherchées chez un fou que l'intelligence chez un singe.

On reconnaît surtout le bouffon à deux objets : à son "coqueluchon", sorte de capuchon, de bonnet à oreilles d'âne orné de grelots, mais surtout à sa "marotte" : « sceptre fait d'un bâton surmonté d'une tête grotesque coiffée d'un capuchon à grelots, considéré comme le symbole de la folie et servant d'attribut aux bouffons de cour. » (*TLFi*). Sa marotte elle-même surmontée d'une tête à son image, et son bonnet d'âne à grelots sont interprétés par beaucoup d'historiens et de médiévistes comme les répliques grotesques ou les équivalents dérisoires des attributs royaux que sont le sceptre et la couronne.

A côté de sa difformité, de ses grimaces et de ses acrobaties, le fou du roi détient un étonnant savoir-faire. En

effet, un « fou de bonne maison était élevé avec autant de soins, de peines et de frais, qu'un âne savant [...] Au bon vieux temps on instruisait les fous, de même que les bêtes pour les vendre ou pour se divertir. » (Bibliophile Jacob, 1838 : 588). Finement élevés, possédant leur propre valet, et instruits grâce à un « gouverneur », les fous du roi combinaient plusieurs talents à la fois : musique, poésie, acrobaties, chants, oraisons, contes, devinettes, réparties vives et spirituelles. On les appelait même « morosophes ou fous-sages » (Canel, 2010 : 19).

Mis à part son physique, son accoutrement, ses grimaces et la diversité de son savoir-faire, le fou du roi jouit d'une immense liberté d'expression. Premier admis auprès du roi, en permanence à ses côtés en privé comme en public¹⁴, protégé par lui, le fou s'autorisait impunément les plus féroces réparties contre les courtisans.

Usant de ses privilèges de fou royal, ce curieux personnage pouvait ainsi tout se permettre, sa liberté, à l'instar de celle du roi¹⁵, était presque sans limites. Si sa mission première demeure le divertissement et la bouffonnerie, il n'en reste pas moins qu'il était beaucoup plus qu'un simple amuseur. Il pouvait même s'enhardir jusqu'à s'immiscer dans les décisions politiques pour donner librement, et sans qu'on le lui ait demandé, son avis¹⁶ ! Ne

craignant ni sévices ni châtements, il pouvait être craint et même haï par l'entourage royal.

Ajoutons à cela que la folie étant estimée, dès l'Antiquité, comme une sorte d'inspiration divine, on continuait à considérer les fous et les simples d'esprit comme des illuminés, des sortes « d'oracles » ce qui les rendait encore plus précieux aux princes et aux rois.

Érasme, dans son *Éloge de la folie* (1992 : 43), ajoute cette petite remarque concernant la liberté du fou : C'est un fait, les rois détestent la vérité. Pourtant, il se passe quelque chose d'étonnant avec mes sots : les rois les entendent avec plaisir dire non seulement la vérité, mais encore ouvertement des critiques, au point que les mêmes paroles qui dans la bouche d'un sage, vaudraient la mort, causent un plaisir incroyable proférées par un bouffon. C'est qu'il y a dans la vérité un plaisir inné de plaire si l'on n'y ajoute rien d'offensant ; mais ce don, les dieux l'ont réservé aux fous.

Il s'agit donc de dire la vérité sans aucune crainte de représailles ou de répression à la condition expresse de l'exprimer sur le ton de la badinerie, de la moquerie, de la raillerie mais non de l'offense : « La licence était permise aux fous spirituels, et le rire qu'ils excitaient les absolvait de leurs impertinences » (Jal, 1872 : 579). La folie réelle ou supposée du fou lui permet d'introduire dans son discours des vérités

qui ne peuvent être proférées par d'autres : « ... pour un bouffon la métaphore risquée est de droit et [...] le propre d'un fou de cour, c'est de dire çà et là des choses étranges et folles par l'expression, vraies et sages par la pensée. » (Hugo, 1839 : 569)

Ainsi, à cause de la grande variété et des différentes sortes de « fous d'office » ayant existé, la place ou le statut du « fou du roi » a été soit sous-estimée, soit surestimée : G.

Lecuppre (2006) perçoit le fou comme un :

Alter ego du roi, il lui rappelle en permanence ce qu'il est (un homme) et ce qu'il ne doit pas devenir (un tyran).

Tous les traités de gouvernance du Moyen-Âge (les « Miroirs des Princes ») insistent sur ce rôle : par son extravagance, le fou met le pouvoir en perspective. Il est un garde-fou, en somme !

Ayant officiellement disparu de la cour des rois de France depuis la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, nous est-il toujours permis de parler de l'évolution du fou du roi ? Il nous semble pouvoir parler de résurgences, de traces ou même de transposition de ce personnage avec ses différentes variantes dans la littérature dramatique occidentale et dans l'art du spectacle. Etant dès le départ un personnage destiné au divertissement c'est surtout du côté de la comédie qu'il faut chercher ; n'oublions pas, en effet, l'extension de sens,

donnée dans les différents dictionnaires, au terme “bouffon” : « Personnage de théâtre dont l’emploi est de faire rire par des facéties ». On retrouve, en effet, des réminiscences du bouffon dans les *zanni* de la *commedia dell’arte*, “Arlequin”, “Scapin”, “Polichinelle” (avec son gros ventre et sa bosse), le valet et la servante de la comédie classique, et jusqu’au clown moderne avec son maquillage et son déguisement grotesques¹. Tous ces personnages, issus de la littérature et de l’art de la représentation en général, partagent un coefficient commun, à savoir : « le rire ».

Cependant, à côté de ces avatars du “bouffon”, le rôle même du “fou du roi” s’est trouvé réinvesti non dans les farces et comédies comme l’on s’y serait attendu, mais bien curieusement dans certaines tragédies baroques, à l’instar du chef-d’œuvre shakespearien : *Le Roi Lear*² et dans d’innombrables drames romantiques français influencés par l’esthétique de ce grand dramaturge. Ainsi, ayant perdu son importance sociologique de “fou du roi”, ce personnage revient réinvestir la scène dramatique pour y occuper, non, comme on pourrait le croire, un rôle de comparse ou de personnage secondaire, mais bien au contraire une place de choix.

Passons finalement à la dernière partie de cette étude pour tenter de répondre brièvement à la question de la spécificité du personnage du “fou du roi” dans la tradition

occidentale et à la possibilité de l'étendre ou non à la tradition arabe et moyen-orientale.

Nous pouvons avancer, sans trop de risques d'erreurs, que l'image du "fou du roi" telle qu'elle vient d'être décrite n'a pas, à notre connaissance, d'équivalent dans la tradition arabe ou moyen-orientale. En effet, nous ne rencontrons nulle part cette image du fou grotesque ou difforme, indispensable au roi¹³, étroitement lié à son souverain, l'accompagnant partout, etc. Mais nous pouvons cependant signaler d'autres variantes plus raffinées de "l'amuseur" ou du "sage-fou" issu du peuple et incarnant le personnage naïf, pétri de sagesse populaire, possédant une logique inexorable et réagissant en toutes occasions avec humour et subtilité.

La culture arabe et orientale a en effet connu, dès le septième siècle, des variantes de fous, de sages et de sages-fous. Nous pouvons ainsi citer, à titre d'exemple, un certain "Ach'ab Ibn Djubayr"¹⁴ qui fut connu comme le bouffon des califes¹⁵ du temps des Omeyyades ou Umayyades (Dynastie de califes arabes allant de la seconde moitié du VII^{ème} à la première moitié du VIII^{ème} siècles). On raconte, en effet, qu'au temps de cette dynastie, certains nobles, personnages hauts placés et personnes extrêmement riches et influentes prirent l'habitude d'engager des bouffons à leur solde pour les amuser et les divertir, c'est ainsi qu'apparut un groupe

d'amuseurs et à leur tête "Ach'ab Ibn Djubayr" qui fascinait la noblesse et l'amusait et qui était souvent invité à séjourner des journées entières dans leurs somptueuses demeures. La renommée d'Ach'ab devint si grande que le peuple même se passait et se repassait ses bons mots et que chaque ville possédait désormais un et parfois même plusieurs Ach'ab. Nous pouvons également citer le bouffon "Bohloul" né à la fin du huitième siècle à Bagdad et dont le nom et l'existence furent étroitement liés à la personne de Haroun Al- Rachid, cinquième calife (786-809) de la dynastie des Abbassides. Bohloul est décrit par l'historien iraquien Kazem Saad Elddîn^{١٦} comme ayant été un personnage de grandes qualités aussi bien morales que physiques. Il était non seulement connu pour sa grande beauté physique mais surtout pour son éthique exempte de toute tâche. Plusieurs histoires populaires lient Bohloul à Haroun Al- Rachid, l'une prétendant que le calife désirait instituer Bohloul en tant que magistrat juridique mais que ce dernier prétendit la démence pour échapper à cette fonction honorifique qu'il estimait extrêmement dangereuse. L'autre version raconte qu'étant tous deux liés par des liens de sang et qu'ayant usurpé le califat de Bohloul, ce dernier alléguait la folie pour échapper à la tyrannie de Haroun Al- Rachid. Toujours est-il que Bohloul est présenté comme étant un personnage extrêmement positif, joyeux, ayant à cœur les soucis de ses contemporains

qui à leur tour lui imputèrent les bons mots et les anecdotes leur permettant de critiquer les problèmes sociaux, économiques et politiques de l'époque.

Et pour clore cette parenthèse comparative, rappelons le fou-sage oriental le plus célèbre dans le monde occidental, à savoir Goha ou Nasreddîn Hodja^{١٧}, héros du folklore traditionnel dont l'histoire frise le mythe et la légende, connu sous différents noms, dans le monde arabo-musulman, du Maghreb au Mashrek. On le nomme, d'après les régions, soit Djohâ, soit Goha, soit Nasreddîn Hodja ou Mollâ Nasreddîn, etc. Il passe pour le type même du "fou-sage", au comportement paradoxal et provocant.

Ce personnage imaginaire ou réel aurait vécu à l'époque des sultans seldjoukides en Turquie au XIII^{ème} siècle ou plus tard sous Tamerlan (Timour Lang) en Ouzbékistan au XIV^{ème} siècle ou même bien avant au VIII^{ème} siècle en Irak à l'époque de Haroun Al-Raschid. Cependant, d'après certaines anecdotes du Hodja ou du Molla le mettant en scène avec le prince Tamerlan, certains pensent qu'il aurait été le confident de ce Prince, mais aucun document historique ne vient conforter cette thèse.

Quoi qu'il en soit, Nasreddîn Hodja n'est pas uniquement le bouffon du sultan ou du calife, il est le fou-sage attaché à tous ses contemporains ; les personnages de ses

anecdotes sont souvent issus du milieu rural mais ils peuvent provenir également de tous les milieux sociaux : du prince au mendiant, de l'érudit à l'ignorant, en passant par le riche marchand et le pauvre paysan.

Personnage facétieux du folklore turc dont on a longuement discuté l'historicité et l'époque. Un certain nombre de ses histoires le situent à l'époque de l'invasion de l'Anatolie par les armées de Temür (Tamerlan), sous le règne du sultan ottoman Bayezid 1^{er} (1389-1402). On admet généralement qu'il aurait vécu au XIII^e S. Les traits caractéristiques qui lui assurent cette originalité peuvent se résumer ainsi. C'est un philosophe populaire de la lignée d'Esopé, qui enseigne la tolérance, l'indulgence, qui ne renonce à aucun prix à dire la vérité, tout en faisant rire même celui qui est la cible de sa satire. Il est le porte-parole de l'homme du peuple qui, armé de son bon sens, ose affronter et désarmer le puissant. Mais il va aussi jusqu'à se déguiser en fou, en niais pour étonner, dérouter par ses répliques et ses agissements inattendus ou inimaginables. (Boratav, 1994)

Nous ne pouvons conclure cette étude sans faire un bond de plusieurs siècles en avant afin de mentionner le roman autobiographique ou semi-autobiographique du romancier et artiste marocain Mahi Binebine, *Le Fou du roi*, paru chez Stock en mars 2017. Semi-autobiographique car

relatant l'histoire de sa propre famille, ou plus précisément celle de son père qui vécut trente cinq ans à la cour du roi du Maroc Hassan II comme son premier courtisan et son bouffon attitré, ceci grâce à une mémoire exceptionnelle qui lui permettait de tout retenir. Comme le dit Mahi Binebine : « Tout est donc réalité en étant fiction absolue ».

Fou amoureux de son maître et roi (qu'il appelle « Sidi » (mon maître) tout au long du roman), Mohamed Binebine quitte famille et enfants pour l'amour de son roi. Il renie publiquement son fils aîné Aziz Binebine qui participa au coup d'État de Skhirat en 1971 et qui fut « emmuré » pendant dix huit ans au bagne de Tazmamart. Ce fou contemporain est décrit par son fils comme « un être génial », un homme érudit, d'une culture exceptionnelle, très fin et d'une grande drôlerie. Mahi Binebine donne donc la parole à ”, le savant الفقيه son père Mohamed Binebine le « fqih », “ devenu bouffon pour raconter sa vie dans ce roman à la fois exotique, drôle et poignant. C'est ainsi que cet homme de lettres raconte ses premiers pas au sein de la cour royale : « Allai-je séduire ou au contraire décevoir le Seigneur ? Comment faire mon trou parmi les vieux courtisans, les musiciens charmeurs, le nain noir Boudda, le seul à pouvoir se permettre des écarts de langage en s'adressant à Sidi ? » (22) et sa transformation fulgurante en fou attitré du roi : « En

trente secondes, j'avais acquis un statut à la mesure de la fonction que je comptais exercer auprès de Sidi. Bouffon certes, mais pas n'importe lequel » (24) ; pour nous révéler un peu plus loin la vile condition du fou, même celle d'un fou favori : « Et si le roi riait, les bouffons devaient en faire autant, s'esclaffant de plus belle, la mort dans l'âme » (26).

Ainsi, il y a moins d'un demi-siècle, la cour du roi du Maroc comportait une panoplie de bouffons, allant du nain noir, féroce et malveillant au sage-fou savant et érudit, en passant par le devin, l'herboriste, le musicien, etc. Le roi offre à chacun de ses bouffons une demeure proche du palais et une épouse « *proposée* par le cabinet royal »^{٧٧}. Une fois sa position établie, le « fqih » devient vite à son grand dam indispensable au bien-être et au sommeil de son « maître » : Si me vendre à ma juste valeur à Sidi fut une priorité au début de ma carrière, cela cessa d'être ma préoccupation à mesure que je vieillissais. Il n'en reste pas moins que ma culture continuait à me jouer des tours. Ma pompeuse nomination à la fonction de "préposé au sommeil royal", si convoité par ailleurs, ne fut pas un cadeau. Encore moins une sinécure. (45-46)

Le statut doublement paradoxal de ce bouffon contemporain est intéressant à souligner. Il détient certes le savoir et la sagesse : c'est après tout un bouffon « savant », mais malgré les ressemblances de cette cour du Proche-

Orient avec celle des rois de France eu égard à ses nains et à ses bouffons, le fou de Hassan II ne pouvait pas se permettre les vérités que ses homologues français se permettaient. Il ne pouvait pas se moquer sans conséquences de son souverain : il en allait de sa vie et de celles de ses proches. Il n'est nullement l'*alter ego* du roi, il n'est pas non plus un garde-fou. Sa fonction et son poste sont aussi bien honorifiques qu'avilissants, il est tout à la fois influent et impuissant. Influent puisqu'étant le plus proche du roi, le gardien de son sommeil, les ministres l'appellent à l'aide en temps de crise. Cependant, ce fou-savant est également impuissant puisqu'il ne peut sauver la vie de son propre fils condamné au bagne. Malgré la grande différence culturelle et historique, ce roman, qualifié par son auteur de « fiction très vraie », offre au lecteur un tableau très révélateur et très éloquent de ce qu'a pu être la vie d'un bouffon royal. Il illustre, par ailleurs, à la perfection le titre de notre étude.

Ainsi, qu'il soit un simple amuseur ou un *alter ego* du roi, le statut du fou ou du bouffon dans la vie réelle nous semble avoir été bien paradoxal.

En effet, si le déguisement sert habituellement à rendre méconnaissable la personne qui le revêt, l'accoutrement du bouffon le rend identifiable, reconnaissable de tous, il l'*exhibe* en tant que bouffon, il le marginalise. Ainsi, en endossant son

habit, le “fou du roi” déguise en quelque sorte sa véritable personne au profit de son personnage. Son identité personnelle, sa situation familiale ou son état civil disparaissent sous les vêtements qu’il porte, ou sous le masque fictif derrière lequel il se cache, pour laisser place uniquement au personnage de bouffon qu’il est censé représenter. Malgré sa réalité historique, le fou du roi devient donc un simple rôle, il se nie en tant que personne pour faire place à son personnage. Il n’existe qu’en tant que bouffon^{٢٢}.

Les bouffons et fous sont les personnages caractéristiques de la culture comique du Moyen Âge. Ils étaient en quelque sorte les véhicules permanents, consacrés, du principe du carnaval dans la vie courante (c’est-à-dire celle qui se déroulait en dehors du carnaval). [...]. Dans toutes les circonstances de la vie, ils demeuraient bouffons et fous. En tant que tels, ils incarnaient une forme particulière de la vie, à la fois effective et idéale. Ils se situent à la frontière de la vie et de l’art (dans une sorte de sphère intermédiaire) ... (Bakhtine, 1970 : 16)

Notes :

¹ Une version abrégée de ce travail a été précédemment présentée au Colloque international organisé par FORDE (Formation à la Recherche Doctorale en Égypte), REREF (Réseaux Egyptiens de la Recherche en Français), L'Institut Français d'Égypte, L'Université de Beni-Suef : « Modernité et Altérité : Représentations, Concepts et Langues ». Les 21 et 22 novembre 2018.

La présente version donne lieu aujourd'hui, d'une part, à un prolongement : objet de la présente étude et d'autre part à un article en cours de rédaction sur l'éthos du bouffon dans *Le Roi s'amuse* de V. Hugo et *Fantasio* de Musset.

² Voir, pour plus de détails, Rey, A., (éd.), 1998, *Le Robert. Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris : Le Robert ; Rey-Debove, J. et Rey, A., (éd.), 2002, *Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue Française*, Paris : Le Robert ; Littré, É., 1872-1877, *Dictionnaire de la Langue Française d'Emile Littré*, v1.3, deuxième édition, pour plus de facilité consulter la version informatisée du Littré : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/accueil.php/>; Le TLFi, *Le Trésor de la Langue Française informatisé*, site web : <http://atilf.atilf.fr/>; *Dictionnaire de l'Académie Française*, neuvième édition, tome 1 et 2, Paris : Imprimerie Nationale/ Fayard, 1992, Version informatisée, site web : <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html/>, tome 1.

^r Voir note 2.

^ε Voir note 2.

[°] Les dictionnaires consultés n'évoquent pas tous cette attribution.

^ᶜ Le *TLFi* en donne cependant une définition un peu plus élaborée :
« Personnage à l'apparence le plus souvent grotesque attaché à la
personne d'un roi ou d'un haut personnage, chargé de l'amuser par ses
facéties ou ses moqueries à l'égard de la cour ».

^y Voir Zaragoza, G., 2006, *Le Personnage de théâtre*, Paris : Armand
Colin.

[^] Voir notamment Canel, A., 2010, *Histoire des fous des rois de France
et de l'emploi du Fou en général*, Orthez : Futur Luxe Nocturne, (Titre
original : *Recherches historiques sur les fous des rois de France et
accessoirement sur l'emploi du fou en général*, Paris : Alphonse
Lemerre, 1873) et Lecuppre, G., 2006, « Le fou du roi : Ou comment
la folie peut-elle éclairer la raison ? » in *decisio.info* n°32, mai. Site
web :

[https://sites.google.com/site/lettresetdocumentation/textes-
complementaires/le-fou-du-roi](https://sites.google.com/site/lettresetdocumentation/textes-complementaires/le-fou-du-roi)

^³ Souligné par l'auteur.

^ᶜ Voir E. Gibbon, 1794, volume 1, Paris.

¹¹ « Mais si, pour un temps, il en advint ainsi, par la suite les fous domestiques furent d'ordinaire des idiots de naissance ou des bouffons de profession. » (19).

¹² Voir pour plus d'amples détails : Jacob (Paul Lacroix, bibliophile), 1838, « Dissertation sur les Fous des Rois de France », *Les deux fous. Histoire du temps de François 1^{er}. (1524)*, in *Romans relatifs à l'histoire de France aux XVe et XVIe siècles* [éd.] par Paul L. Jacob ; Jal, A., 1872, « Fous en titre d'office », in *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 596–605, Gallica ; et Canel, 2010.

¹³ « Les rois, les reines et leurs enfants n'avaient pas seuls à leur suite, et parmi leurs officiers, des fous en titre d'office ; les prélats et ceux des seigneurs qui avaient des maisons un peu considérables se permettaient ce luxe ; ils avaient des fous, comme ils avaient des nains, des ménestrels, des joueurs d'instruments et des danseurs. » (Jal, 1872 : 603–604).

¹⁴ Voir le bibliophile Jacob, 1838 : 588.

¹⁵ L'Angély fût-il le bouffon de Louis XIII ou de Louis XIV ? Les sources ne s'accordent pas là-dessus : selon le bibliophile Jacob, A. Canel et G. Lecuppre, il fut celui du très jeune Louis XIV au tout début de son règne personnel en 1660, alors que d'autres sources le placent sous Louis XIII. De toute manière, L'Angély ne tarde pas à amasser une petite fortune et à se réhabiliter – étant issu d'une famille noble mais

pauvre, ses parents se hâtent de le reconnaître. Personne ne cite la date de sa mort ou de la fin de ses services en tant que fou du roi. Cf. bibliophile Jacob, 1838.

¹⁵ Il faudrait peut-être souligner que les nains ont, selon certains critiques, un statut à part. Ils font partie du cortège de divertissements royaux sans se constituer nécessairement en bouffons. Le nanisme est en quelque sorte une mode à part et qui aurait une histoire parallèle à celle des fous.

¹⁶ François 1^{er} emmenait son fou Triboulet partout avec lui, à la guerre, en voyage, à la chasse, à la messe, etc. (Cf. Bibliophile Jacob, 1838 et Lecuppre, 2006)

¹⁷ Il semblerait même que, sous le couvert de la “folie”, il puisse dépasser les normes et les interdits, et outrepasser ainsi la liberté même du roi.

¹⁸ On raconte, en effet, cette anecdote mise au compte de Triboulet : lorsque François 1^{er}, après le succès de Marignan, préparait sa campagne de 1525, et qu’on discutait dans un conseil secret l’entrée en Italie, Triboulet qui assistait au conseil rétorqua hardiment : « Vous croyez, messires, avoir décidé à merveille ? [...] ; ces beaux avis ne me plaisent guère, car vous ne songez aucunement à l’essentiel. – Qu’est-ce ? lui demanda sérieusement le roi. – L’essentiel n’est pas le moyen d’entrer en Italie, répartit le fou, mais le moyen d’en sortir, duquel personne ne parle. Voulez-vous que nous y restions ? » Cité *in* Bibliophile Jacob, 1838 : 588.

^{٧٠} Voir sur cette question l'incontournable ouvrage de Jean Starobinski, 1970, *Portrait de l'artiste en saltimbanque*, Genève : Éditions d'Art Albert Skira.

Il serait peut-être également intéressant de signaler le "Bataclown", une compagnie de clown-théâtre qui s'est fondée dans les années quatre-vingts et qui diversifie ses activités du spectacle aux interventions sociales en congrès. Pour plus de détails voir le site officiel du Bataclown : www.bataclown.com

^{٧١} On a dans cette tragédie l'une des meilleures représentations de ce qu'avait pu être le fou du roi au Moyen Age et au XVI^{ème} siècle.

^{٧٢} Signalons, cependant, l'un des contes des *Mille et une nuits* tome I, traduit par Antoine Galland (1646-1715), éd. Garnier Frères, Paris, 1949, et intitulé « Histoire du petit bossu » mettant en scène le bossu du sultan de Casgar en Chine, et révélant que le sultan ne pouvait se passer longtemps de son bouffon.

^{٧٣} Nous tenons la majorité de nos informations de *L'Encyclopédie arabe d'histoire et de civilisation* informatisée en langue arabe sur le site djidour. La traduction et l'interprétation sont de nous. (Signalons cependant que ce site a été récemment supprimé).

^{٧٤} Ou, plus pertinemment, si l'on traduit littéralement de l'arabe : « la personne qui a pour charge de faire rire ou d'amuser les califes ».

^{٧٥} Voir : كاظم سعد الدين، "بهلول : بين التراث العربي القديم و التراث الشعبي الحديث"، جريدة المدى <https://almadapaper.net/sub/05-105/p09.htm> . ٢٠٠٦

^{٧٦} Voir Boratav P., 1994, « Nasreddîn Hodja », *in Dictionnaire Universel des Littératures*, volume 2, publié sous la direction de Béatrice Didier, Paris : P.U.F.

^{٧٧} Souligné par l'auteur.

^{٣٨} « Quelle devait être la condition abjecte et pourtant enviable de ces créatures, qui n'avaient plus à eux une pensée, un sentiment ; qui riaient de bouche lorsqu'ils avaient des larmes au fond de l'âme ; qui se voyaient ravalés au rang des chiens et des singes ; qui ne pouvaient espérer ni famille ni amis ; qui vivaient et mourraient au bruit moqueur de leurs grelots ? » (Bibliophile Jacob, 1838 : 588).

Références bibliographiques :

Dictionnaires :

Dictionnaire de l'Académie Française, 1992, neuvième édition, tome 1 et 2, Paris : Imprimerie Nationale/ Fayard.

(Version informatisée, site web :

, tome 1. <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html>

Le TLFi, 2002, *le Trésor de la Langue Française informatisé*, site web :

<http://atilf.atilf.fr/>

Littré, É., 1872-1877, *Dictionnaire de la Langue Française*, v1.3,

deuxième édition, Paris : Hachette et Cie.

(Version informatisée : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/accueil.php/>)

Rey, A. (éd.), 1998, *Le Robert. Dictionnaire Historique de la Langue Française*, Paris : Le Robert.

Rey-Debove J., Rey, A. (éd.), 2002, *Le Nouveau Petit Robert*,

Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue Française, Paris :

Le Robert.

Ouvrages :

Bakhtine, M., 1970, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance*, traduit du Russe par Andrée Robel, Paris : Gallimard.

Binebine, M., 2017, *Le fou du roi*, Paris : Stock.

Canel, A., 2010, *Histoire des fous des rois de France et de l'emploi du Fou en général*, Orthez : Futur Luxe Nocturne, (Titre original : *Recherches historiques sur les fous des rois de France et accessoirement sur l'emploi du fou en général*, Paris : Alphonse Lemerre, 1873).

Commelin, P., 1960, *Mythologie grecque et romaine*, Paris : Garnier Frères, (Classiques Garnier).

Érasme, 1992, *Éloge de la Folie*, Paris : Robert Laffont (Imprimé la 1^{ère} fois en 1511).

Hugo, V., 1839, *Correspondance*, Tome I, Norph–Nop.

Jacob (Paul Lacroix, bibliophile), 1838, « Dissertation sur les Fous des Rois de France », *Les deux fous. Histoire du temps de François 1^{er}. (1524)*, in *Romans relatifs à l'histoire de France aux XV^e et XVI^e siècles* [éd.] par Paul L. Jacob.

Starobinski, J., 1970, *Portrait de l'artiste en saltimbanque*, Genève : Éditions d'Art Albert Skira.

Zaragoza, G., 2006, *Le Personnage de théâtre*, Paris : Armand Colin.

Articles :

Jal, A., 1872, « Fous en titre d'office », in *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, pp. 596-605, Gallica.

Lecuppre, G., 2006, « Le fou du roi : Ou comment la folie peut-elle éclairer la raison ? » in *decisio.info* n°32, mai. (Site web :

<https://sites.google.com/site/lettresetdocumentation/textes-complementaires/le-fou-du-roi>)

Boratav, P., 1994, « Nasreddîn Hodja », in *Dictionnaire Universel des Littératures*, volume 2, (publié sous la direction de Béatrice Didier), Paris : P.U.F.

كاظم سعد الدين، "مهلول: بين التراث العربي القديم و التراث الشعبي الحديث"، جريدة المدى.

Consulté en juin 2018. <https://almadaper.net/sub/05-105/p09.htm>